



## LE TRAVAIL PARTENARIAL : CLÉ D'UNE PRÉVENTION RÉUSSIE POUR LES INTÉRIMAIRES

### **Juliette BARBEROT**

Technicienne Hygiène, Sécurité,  
Environnement – OPSAT – Dole

### **Angélique MICHEL**

Technicienne Hygiène, Sécurité,  
Environnement – OPSAT – Dole

### **Stéphanie VEGAS**

Assistante Technique Santé-Travail –  
OPSAT – Dole

### **Introduction / Objectifs :**

Les travailleurs intérimaires sont davantage exposés aux accidents graves que l'ensemble des salariés. Pour autant, cette population reste difficilement accessible à la prévention du fait des changements fréquents d'entreprises utilisatrices et de postes de travail, de la brièveté des contrats et de la multiplicité des acteurs à impliquer dans les démarches.

Fort de ce constat, et pour donner suite à la sollicitation d'une entreprise de travail temporaire qui s'était rendue compte qu'en 2021, au sein d'une entreprise utilisatrice précise, un accident du travail sur deux se localisaient au

niveau de la main, OPSAT a souhaité mettre en place une action de prévention collective ciblée. Cette démarche de prévention devait s'appuyer sur les compétences et les ressources présentes au sein de l'agence de travail temporaire, de l'entreprise utilisatrice et du SPSTI et avait pour objectif une diminution de cette sinistralité chez les travailleurs intérimaires, mais également une sensibilisation collective des salariés présents de façon permanente aux postes.

### **Méthodologie :**

Préparation d'un support de sensibilisation ludique et adapté aux conditions de travail de l'entreprise utilisatrice « **LA PRÉVENTION À PORTÉE DE MAIN** ». Deux réunions préalables pour présenter le support de sensibilisation :

- ▶ dans les locaux de l'entreprise intérimaire avec la responsable d'agence, le responsable régional sécurité de l'agence et l'intervenante du SPSTI,
- ▶ au sein de l'entreprise utilisatrice, avec le responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement).

Neuf demi-journées de sensibilisation organisées dans les locaux de l'entreprise utilisatrice, pour les salariés permanents et les travailleurs intérimaires.

### **Résultats obtenus :**

En 2022, 142 salariés permanents de l'entreprise utilisatrice ont été sensibilisés, ainsi que l'ensemble des 25 travailleurs intérimaires mis à disposition. Depuis lors, 1 seul accident concernant la main a été signalé au sein de la population intérimaire.

Au sein de l'entreprise, une modification d'appréhension du risque a été observée (utilisation des gants mieux adaptée), ainsi qu'une diminution du nombre d'accident du travail.

### **Discussion des résultats / Conclusion :**

Cette action de sensibilisation tripartite impliquant l'entreprise utilisatrice, l'entreprise de travail temporaire et les travailleurs, soutenue par l'OPSAT semble avoir été un succès. L'engagement des différents partenaires est indispensable pour construire une action adaptée tant aux conditions de travail, qu'aux risques professionnels mais également à la population cible.

Le partenariat entre l'agence de travail temporaire et le SPSTI va se renforcer et de nouvelles actions de sensibilisation sont en cours de réflexion. Par ailleurs, ce nouveau support de sensibilisation spécifique « *risque main* » va pouvoir être réutilisé dans l'ensemble du SPSTI pour offrir une nouvelle action de prévention aux adhérents.



Pour contacter l'auteur : [juliette.barberot@opsat.fr](mailto:juliette.barberot@opsat.fr)